

0382042N  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE LA GARENNE  
AVENUE MARIE CURIE  
38503 VOIRON CEDEX  
Tel : 0476051226

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/06/2024

Réuni le : 01/07/2024

Sous la présidence de : Nicolas Raynaud

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2024

Numéro de la DBM : 202400008

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise la modification du budget qui comprend :

- 1- l'affectation des crédits de la dotation globalisée d'un montant de 2 710,00 € aux dépenses de manuels scolaires.
- 2- l'affectation des crédits complémentaires 2023 du fonds social d'un montant de 2 780,00 € aux dépenses du fonds social collégien.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0